MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrieres photovoltaiques a usage de volieres sur la commune de Meral (53) au lieu-dit La Sourciliere.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: COTTIER

Prénom(s): Romain

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'exploitation agricole individuelle Romain COTTIER specialisee dans l'elevage de volailles (poules pondeuses plein air Label Rouge). Elle n'est pas soumise au regime des ICPE. Situe sur 2 parcours volailles d'environ 3,3 ha chacun sur la commune de Meral (53), le projet consiste en la construction de 32 ombrieres photovoltaiques, compose d'environ 2500 modules photovoltaiques. Les panneaux seront de type monocristallin, bi-faciaux de 132 cellules, de la marque DMEG. Leurs dimensions est de 2.38mx1.13m. Leur puissance est de 630 Wc. La surface des 2 500 modules portes par les 32 ombrieres sera d'environ 6 554 m2. La surface projetee au sol des modules sera d'environ 6 269 m2. Ces abris sont destines a couvrir une partie d'un parcours plein air de poules pondeuses. Il n'y aura pas de filets de voliere mis en place sur les parcours de volailles. La surface couverte par des filets de voliere sera donc nulle. Une surface d'envion 1,1 ha n'est pas directement concernee par le projet car en zone humide. La surface utile avant travaux est de 66 039 m2, et de 64 249 m2 apres travaux, ces amenagement comprennent les voies et locaux techniques. Le projet est constitue de plusieurs elements : ombrieres photovoltaiques, un poste de transformation, un poste de

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : - Les abris permettront d'ameliorer le bien etre animal. En effet, les animaux beneficieront de zones sous panneaux protegees des intemperies et des fortes chaleurs. De plus, ces installations permettront d'empecher la predation par la faune exterieure (renovation de la cloture et abris repartis sur le parcours). - Tout en ameliorant la qualite du parcours des poules, la hauteur des ombrieres et le dimensionnement des espaces inter-rangs autoriseront egalement le passage des engins agricoles pour l'entretien et l'exploitation de la parcelle, facilitant le travail de l'eleveur. - Les installations photovoltaiques permettront de reduire l'empreinte carbone de l'exploitation, de produire de l'electricite qui sera reinjectee dans le reseau et de diversifier les sources de revenu de l'agriculteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier, gere par la societe IEL, est divise en 2 phases : - la phase de preparation : acheminement des elements de la centrales. - la phase de construction : installation de la cloture, creation des voies d'exploitation, mise en place des structures. La duree du chantier est estime a 4 mois. Les installations de chantier, base de vie et zone de stockage des materiels et materiaux pourront se faire sur le site des batiments agricoles a l'est de la zone. Ainsi, aucun travaux ne sera necessaire a leur mise en place. Afin d'eviter tout impact a long terme sur la zone humide durant la phase travaux, une marge de recul a ete appliquee. Afin de tenir compte des periodes de sensibilites ecologiques particulieres, le demarrage des travaux de terrassement ne s'effectueront pas du mi-mars a fin juillet (evitement temporel). Il n'y aura egalement pas de destruction de haies, ce sera limite aux clotures. Ces elements sont developpes dans la reponse a la demande de complements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les interventions seront limitees (visites periodiques et maintenance sur site par la societe IEL). Dans le cadre d'un fonctionnement normal, il faut en general compter deux operations de maintenance des equipements electriques par an. La maintenance se fera en dehors du parcours avec un acces independant. Ces equipements, tout comme les elements des structures pourront etre remplaces. Des operations auront lieu tous les trois a cinq ans et porteront principalement sur la maintenance globale. La parcelle du projet est une parcelle agricole qui fait deja l'objet d'une activite anthropique puisqu'elle est exploitee comme un parcours exterieur pour poules pondeuses en prairies. Les volailles y exercent une pression en exprimant leurs comportements naturels (exploration, recherche d'insectes, grattage du sol,...), qui participe a l'entretien du site. Les refus de vegetation sont broyes mecaniquequement par l'exploitant agricole. Apres l'installation des ombrieres, le site gardera sa fonction principale de parcours exterieur pour poules pondeuses. Les conditions d'exploitation du site resteront inchangees. Le dimensionnement des ombrieres permettra l'entretien mecanise du site comme realise actuellement par broyage mecanique. Les ombrieres sont dimensionnes en hauteur et largeur pour pemettre la circulation du tracteur equipe du broyeur de l'exploitant. L'espacement de minimum 15 m entre les abris permet la libre circulation des engins agricoles entre les abris photovoltaiques. Le nettoyage des panneaux se fera que si necessaire et non de maniere systematique. La duree d'exploitation des installations photovoltaique : 40 ans En phase de demantelement : - Les panneaux photovoltaiques seront recuperes pour etre recycles. Les

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une declaration prealable de travaux (puissance du projet < 3 MWc). Il ne sera pas necessaire de proceder a la realisation d'un dossier particulier se rapportant a une installation classee au titre de la legislation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle Surface cloturee du projet Surface des locaux techniques Puissance envisagee	(6,6, ha) (6,6, ha) (30, m2) (1,6, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin de la Sourcillere

Lieu-dit :

Localité : Chemin de la Sourcillere 53230 Meral

Code postal : 53230 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°59'48"O Lat. : 47°56'5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Meral. Le projet est situe en zone A.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste en la construction d'ombrieres photovoltaiques a usage de voliere sur l'exploitation de poules pondeuses de Monsieur Romain Cottier. L'exploitation a ete creee en 2019, elle comprend 3 batiments et 46 ha destines a la polyculture elevage (volailles, porcs charcutiers et cultures). L'exploitation sera modifiee par la creation d'abris de type ombrieres sur le parcours de volailles d'une surface de 6,6 ha. L'exploitation n'est pas soumise au regime des ICPE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche se trouve a 5 km au nord de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Etang de la Guehardiere".
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L' arrete de protection de biotope le plus proche du site se trouve a environ 23 km au Nord-Est. Il s'agit du site Batiments de la Cite Administrative et de Centre des Finances Publiques de Laval (FR3801142).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le parc naturel regional le plus proche est le PNR Normandie-Maine a environ 60 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le departement de la Mayenne possede un Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuve par arrete prefectoral le 6 decembre 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Une etude des zones humides de la zone d'implantation potentielle a ete realisee par le bureau d'etude Pierre Dufrene. Elle recense une zone humide au sud qui a ete evitee. Le projet sera donc situe en dehors de zones humides. L'etude est annexee au dossier (annexe 8).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site pollue le plus proche se trouve a environ 15 km de la zone du projet. Il s'agit de l'entreprise QUALIPAC.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche se trouve a environ 5 km de la zone du projet. Il s'agit du domaine du Roseray. L'immeuble inscrit le plus proche est l'Epinay situe a environ 4 km de la zone du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 10 km de la zone du projet. Il s'agit du site des Basses Vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et Prairies de la Baumette (FR5200630 - 32 km), Bocage de Monsurs a la foret de Sille-le-Guillaume (FR520207 - 36 km), Vallee de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve (FR5200639 - 43 km), Complexe forestier Rennes-Liffres-Chevre, Etang et
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classe le plus proche est celui du Chateau de Craon et son Parc, situe a environ 9 km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet ne necessite pas de prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Non, le projet ne concerne pas des materiaux excedentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet necessite seulement l'utilisation des materiaux indispensables a la construction et a l'installation de la centrale photovoltaique.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne necessite pas et n'utilise pas de ressources en equipement d'alimentation en eau potable/d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet se situe sur une zone anthropisee (parcours de volaille). La fonction et le mode de gestion sur la zone resteront identiques. Les haies seront entierement preservees.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Non, le projet n'est pas suceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espece inscrit(e). Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 10 km de la zone du projet. Le plus proche est le site des Basses Vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et Prairies de la Baumette qui se situe a environ 32 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Non, le projet respecte les caracteristiques du decret ZAN (n°2023-1408 du 29 decembre 2023) et l'arrete du 29 decembre 2023.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Les risques naturels identifies sur la zone du projet sont les suivants : - Risque d'inondation : inconnu - Risque de remonte de nappe : zone potentielle sujette aux inondations de cave (fiabilite moyenne) - Risque de remontee de seisme : faible - Risque de mouvement de terrain : pas concerne - Risque de retrait gonflement des argiles : faible - Risque radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Les trafics supplementaires seront engendres en phase travaux pour la livraison du materiel necessaire a la construction de la centrale.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les bruits sont negligeables en phase d'exploitation et limites en phase de construction. Les seules sources de bruit sont les onduleurs et les postes de transformation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	La production d'electricite par la centrale photovoltaique n'engendre pas de rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Non, le projet n'engendrera pas de dechets en fonctionnement normal. Le chantier respectera les prescriptions de la charte "Chantier Vert" (cahier des charges defini en partenariat avec l'ADEME). Lors du demantelement, les materiaux seront recycles par un organisme agree SOREN.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Les ombrieres s'implanteront a proximite directe de batiments agricoles (poulailler). Les photos du site temoignent d'un paysage agricole bocager qui limite les vues lointaines. Il ne se situe pas a proximite d'un site classe ou inscrit, d'un site patrimonial remarquable ou d'un immeuble classe ou inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Les terrains sont actuellement utilises pour une activite d'elevage de poules pondeuses. Le projet permettra a l'agriculteur d'optimiser son activite et d'ameliorer son outil de production. L'usage du terrain restera le meme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une expertise des zones humides a ete realisee pour le projet par le bureau d'etudes Patrick Dufrene. Elle recense une zone humide au sud de la zone d'implantation potentielle. Cette zone a ete evitee et la zone d'implantation finale sera situee en dehors de zones humides. Elle est annexee au present dossier (annexe 8).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures : - Solutions techniques adaptees aux besoins de l'eleveur - Conservation des haies existantes - Integration paysagere des locaux techniques

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom COUZIC

Prénom Alexia

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À SAINT-BRIEUC

Fait le 23-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)